

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.



## AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Le " Bulletin " est mensuel.—Le jour de publication est fixé au 25 de chaque mois.  
L'abonnement est annuel et strictement payable d'avance :

Pour le Canada.....	\$1.00	
Pour les Etats-Unis.....	1.50	(en or)
Pour l'Etranger.....	2.00	(en or)

Prière d'adresser franc de port, tout ce qui regarde l'administration et la rédaction du journal à M. J. E. Chagnon, 22, Rue St. Gabriel, Montréal.

## UNION - ALLET.

MEMBRES EN CHARGE POUR L'ANNÉE 1878-79.

Président-Général.....	M. L'ABBÉ F. X. LACHANCE.
Vice-Président-Général.....	MM. J. W. MCGOWN.
Trésorier.....	EDW. HURTUBISE.
Secrétaire.....	ALF. LAROCQUE.
Assistant-Secrétaire.....	M. J. E. CHAGNON.
Aumônier.....	M. le Chanoine E. MOREAU.

## CONSEILLERS.

MM. JANNARD, MELANÇON, Dr. A. PICHÉ, NAP. RENAUD,  
SAUVAGEAU, ALF. BEUCAIRE, ALF. PRENDERGAST,  
F. X. LEFEBVRE.

## VICE-PRÉSIDENTS LOCAUX.

Montréal.....	MM. L. FORGET.
Québec.....	ALPH. BOURGET.
Trois-Rivières.....	
Ottawa.....	JOS. L'ÉTOILE.
St. Hyacinthe.....	TÉLESPH. D'AURAY.
Rimouski.....	
Manitoba.....	JEAN TETU.
Piopolis.....	

## LE " CRUSADER ",

Organe de la Ligue de St. Sébastien.

LONDRES ET DUBLIN.

Abonnement pour le Canada (y compris frais de poste) - - - - \$2.00.  
Prière d'adresser: nom, prénom et adresse avec le montant de l'abonnement au sousigné qui est autorisé à représenter la Ligue en la Puissance du Canada.

ALF. LAROCQUE,  
Chev. de Pie IX.

Au No. 291 rue Dorchester, Montréal.

## " THE CRUSADER ",

Devoted to the Restoration of the temporal power of the Pope,  
issued by the League of St. Sebastian.

LONDON AND DUBLIN.

Per annum (for the Dominion prepaid) - - - - - \$2.00.  
Please send name and address to undersigned who is authorized to represent the League in the Dominion.

ALF. LAROCQUE,  
Knight Pius IX.

## PRESSE ZOUAVE.

*Le Crusader* (Angleterre) Semi-mensuel, abonnement, \$2.00; se publie à Londres.

*La Croix*, (Belgique) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Bruxelles.

*La Fedelta*, (Rome) Hebdomadaire, abonnement, 10 frs.; se publie à Rome, 18 Piazza di Tor Sanguigna.

*La Vraie France*, Quotidienne, abonnement, 40 frs.; se publie à Lille.

*Journal des Trois-Rivières*, (Canada) Bi-hebdomadaire, abonnement, \$3.00; se publie à Trois-Rivières, Rue St. Antoine.

*Il Fidele*, (Italie) Hebdomadaire, abonnement, 4 lire par année, frais de port en sus; se publie à Lucques, Via S. Chiara, N. 439.

*De Kruisvaan*, organe des Zouaves Hollandais, paraît tous les Samedis; abonnement 3 florins par an, port non compris, se publie à Voght, Hollande.

## IMPRIMERIE LITURGIQUE

D. E. ST. JEAN L'ÉVANGELISTE

DESCLÉE, LEFEBVRE & CIE., EDITEURS

Avenue du Maire, Tournay (Belgique.)

" JOURNAL DES TROIS-RIVIERES "

Journal Catholique

GEDEON DESILETS

REDACTEUR-PROPRIÉTAIRE

Bi-hebdomadaire; se publie aux Trois-Rivières,  
abonnement, \$3.00.

## " NOS CROISÉS "

OU

*Histoire anecdotique de l'expédition des Volontaires*

*Canadiens à Rome.*

POUR LA DÉFENSE DE L'ÉGLISE

chez

FABRE ET GRAVEL, LIBRAIRES EDITEURS

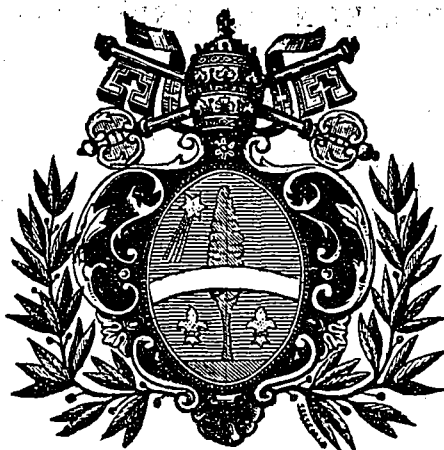
No. 219, Rue Notre-Dame, Montréal.

N. J. PINAULT, M.D.

OSSEO

MINNESOTA, E. U.

*"Aime Dieu et va ton chemin."*



# Bulletin de l'Union-Allet

VOL. V.

MONTRÉAL, 26 SEPTEMBRE 1878.

No. 12

## SOMMAIRE.

1. UN ORDRE DU JOUR.
2. REVUE RETROSPECTIVE.
3. LE 20 SEPTEMBRE.
4. LE CLERICALISME.
5. BELLES PAROLES.

6. CORRESPONDANCE.
7. POUVOIR TEMPOREL.
8. OBITUAIRE.
9. NAISSANCES.

### UN ORDRE DU JOUR.

Le discours de Sa Sainteté Léon XIII, aux officiers de l'ancienne armée pontificale, est pour nous, membres de l'Union-Allet, un ordre du jour, et nous allons dire pourquoi.

Peu de temps après l'exaltation de Léon XIII sur le trône pontifical, nous crûmes devoir écrire à Rome pour savoir comment le nouveau Pontife envisageait les associations, formées comme la nôtre, dans le but de conserver dans les populations catholiques la grande idée du *volontarisme* pour la défense du St.-Siège.

En continuant à agir comme nous l'avons fait depuis notre retour de Rome, avec l'approbation et les bénédictions du regretté Pie IX, rencontrions-nous les idées et les désirs de Léon XIII ?

Voilà ce que nous voulions connaître.

Si le Souverain Pontife, heureusement régnant, nous disions-nous, ne croit devoir favoriser et encourager le maintien de l'idée pour laquelle nous existons, devons-nous et même pouvons-nous continuer nos faibles efforts ?

Le personnage de Rome, auquel nous nous sommes adressés, pour toute réponse nous renvoit au discours de Sa Sainteté Léon XIII, du 6 juin : " Dans les paroles de Sa Sainteté, nous répond notre correspondant, vous trouverez réponse à ce que vous demandez, et votre ligne de conduite toute tracée."

Jusqu'à concurrence de circonstances contraires, le discours de Sa Sainteté sera donc pour nous le seul ordre du jour auquel nous obéirons.

Or, en lisant les paroles admirables du Successeur de Pie IX, nous y trouvons l'injonction de *persévérer dans nos*

*desseins* (sic); nous entendons tomber des lèvres de notre Souverain actuel, ces mots si encourageants : " *S'il plait à Dieu d'abrégé les jours de l'épreuve, en nous accordant des jours meilleurs, vous vous trouverez à votre poste, prêts à défendre les droits sacrés de l'Église.*"

Puis le grand Pontife bénit les officiers et tous leurs *subordonnés* avec la certitude que cette bénédiction nous *affermera dans notre fidélité.*

Merci, ô grand Pontife ! Nous vous avons dit dès votre avènement au trône : " Nous sommes à vous, comme nous étions à Pie IX." Aujourd'hui, vous nous dites que vous comptez sur nous, advenant les événements; vous nous recommandez la persévérance, et d'être *fidèles au glorieux drapeau que nous avons levé.* Oh merci !

Oui, nous vous le jurons, nous continuerons à tenir haut notre drapeau ! Ce drapeau que nous aimons comme notre vie, et auquel, au besoin, nous serions heureux de sacrifier notre vie.

Vous nous rendez fiers et heureux en nous disant que *Vous comptez sur nous.*

Cette parole ne sera pas oubliée de nos cœurs.

De toute notre âme, nous sollicitons le ciel de nous fournir l'occasion de vous prouver que nous ne sommes pas dégénérés; que toujours nous restons les soldats d'Allet et de Charette; que nous sommes toujours les soldats de Castelfidardo, de Mentana.

Zouaves ! nous avons reçu notre ordre du jour; sachons comme toujours faire notre devoir.

Pour le moment il s'agit de serrer les rangs de notre Association, de la fortifier; après les paroles que nous fait entendre le Vicaire de Jésus-Christ, apportons une ardeur toute nouvelle.

En attendant que nous puissions nous écrier sur quelque champ d'Italie : " VIVE LÉON XIII ! " répétons aujourd'hui, tous en chœur : " VIVE L'UNION-ALLET ! "

Oui, qu'elle vive longtemps, notre chère Société ; rappelons-nous qu'elle a été bénie par notre trop regretté Pontife Pie IX, et qu'elle est aujourd'hui bénie et encouragée par son illustre et digne Successeur.

Notre devoir, pour l'avenir, est tout tracé : — PERSÉVÉRONS.

### Discours de Léon XIII

AUX OFFICIERS PONTIFICAUX

Le 6 Juin 1878.

Plusieurs fois, en ces années passées, Nous eûmes la satisfaction de voir dans cette même salle les officiers de l'armée pontificale s'approcher du trône de Notre regretté et glorieux prédécesseur Pie IX afin de déposer à ses pieds l'hommage de leur dévouement et de leur fidélité inaltérable pour la défense du Saint-Siège.

La divine Providence, dans ses conseils secrets, a disposé que Nous ayons aujourd'hui Nous-même à accueillir ici tant d'illustres défenseurs de ce siège apostolique, et à entendre, par la bouche du ministre, leur digne général, les protestations nouvelles de leur sincère attachement à l'Eglise, à la chaire de saint Pierre et à Notre humble personne.

Nous ne pouvons assez exprimer en paroles la très vive satisfaction que Nous ressentons en ce moment, et Nous remercions de tout cœur le Seigneur qui, au milieu de tant d'exemples de félonie et tandis qu'on viole si facilement de nos jours les serments les plus saints, vous a donné la force de conserver dans vos cœurs le sentiment si vif de l'honneur et du devoir, au point de mériter en tant de rencontres les bénédictions catholiques, l'admiration et l'estime de nos ennemis eux-mêmes.

Nous sommes heureux aussi de vous adresser aujourd'hui notre parole de louange et de vous encourager à rester fermes dans vos desseins, à vous maintenir fidèles au drapeau glorieux que vous avez levé. Et il est bien juste que je dise ce drapeau glorieux, parce qu'il n'y a pas de cause plus belle et plus sainte que celle de défendre les droits sacrés de l'Eglise et de son auguste Chef ; il n'y a pas de gloire militaire plus splendide que de porter haut l'honneur de ce drapeau sacré. En défendant la Papauté, vous défendez une des plus providentielles institutions divines ; en défendant la Papauté, vous vous faites l'appui et le soutien de cette position souveraine que la divine Providence a accordée au Chef de l'Eglise pour l'indépendance de son autorité ; en défendant

la Papauté, vous l'aidez à répandre dans le monde ses effets bienfaisants et salutaires.

Ah ! plaise au Ciel que les gouverneurs des peuples, avertis par les derniers événements et par les récents attentats, se persuadent enfin de cette influence bienfaisante de l'Eglise et de la Papauté pour l'avantage et le bien-être des nations, et que rendant au chef de la catholicité sa pleine liberté et son indépendance, ils préparent de meilleures destinées à leurs sujets.

Mais hélas ! la guerre contre l'Eglise dure encore sans pitié ; à l'Eglise on nie cette liberté et cette indépendance auxquelles comme société parfaite elle a tout droit ; à l'Eglise, qui est une institution divine, les lois humaines et l'Etat veulent imposer la dépendance et la servitude.

En de telles conditions nous devons adorer profondément les conseils de Dieu, et en même temps nous fortifier par la pensée que sa miséricorde veille tendrement au bien de son Eglise, et que son secours est peut-être plus proche au moment où il semble plus éloigné.

En attendant, à vous, glorieux champions du droit et de la justice, Nous dirons pour finir : Persévérez, demeurez fidèles à vos devoirs ; qu'aucun acte de votre vie ne ternisse votre honorable carrière. S'il plaît à Dieu d'abrèger les jours de l'épreuve, en nous accordant des temps meilleurs, vous vous trouverez à votre poste, prêts à défendre les droits sacrés de l'Eglise ; s'il en dispose autrement, vous aurez la consolation d'avoir partagé avec Nous l'infortune et le revers.

Avec ces sentiments, Nous vous bénissons, vous et tous vos subordonnés, et Nous sommes certain que cette bénédiction vous fortifiera et vous affermera dans la piété et dans la fidélité qui vous honorent si hautement.

*Benedictio Dei, etc.*

### REVUE RETROSPECTIVE.

Avec ce numéro se termine la cinquième année de l'existence du BULLETIN. Et de même que l'enfant devenu homme aime à jeter un regard sur sa vie passée, ainsi allons nous, aussi, nous repasser rapidement ce que nous avons fait pendant les cinq dernières années.

Les amis de notre cause se souviennent en quelles circonstances naquit le BULLETIN lors de l'Assemblée Générale des Zouaves à Québec en Juillet 1873. Fondée depuis deux ans, l'UNION-ALLET était en pleine prospérité. Les sympathies dont elle était l'objet l'encourageaient dans sa marche. Mais à cette œuvre fondée pour faire un grand bien il fallait un organe. Il fallait une voix pour

répandre dans le monde, et surtout dans le Canada, les idées religieuses qui se rattachaient au pouvoir temporel des Papes. Le BULLETIN fut fondé. Redire les nombreuses lettres d'approbation qu'il reçut du Saint Père, des Evêques et de personnes éminentes, serait ici trop long. Nos lecteurs, d'ailleurs, en ont gardé le souvenir. Salué à sa naissance par les catholiques et par la presse, le BULLETIN de l'UNION-ALLET leva ferme et haut l'étendard du Vicaire de Jésus-Christ. Sa politique avait pour base le Syllabus et les Encycliques du Souverain Pontife; sa devise était celle des Zouaves canadiens: "Aime Dieu et va ton chemin." Sans flatter aucun parti politique dans le monde entier, il éleva la voix chaque fois qu'il y eut un principe à proclamer, une vérité à défendre.

Le BULLETIN avant tout fut profondément catholique, et il l'a prouvé en ne s'écartant jamais de la ligne de conduite tracée par l'immortel Pie IX. Ses rédacteurs avaient échangé contre la plume le fusil qu'ils portaient à Rome, mais cette plume, ils s'en servirent pour la même cause. Ils espèrent la changer de nouveau contre leur vieille carabine. Ils espèrent servir encore par les armes cet Elu du Christ qui veille au salut de tous, ce Pontife pour lequel ils donneraient volontiers leur sang, qu'il s'appelle Pierre, Pie IX ou Léon XIII.

Pendant les cinq dernières années il s'est fait bien des changements sur la surface du globe. Des guerres se sont allumées, des personnages éminents dans le bien ou dans le mal ont disparu de cette terre. Parmi ceux qui nous touchent de plus près, il en est deux dont le souvenir restera profondément gravé dans nos cœurs: Pie IX et le colonel Allet. Pie IX, notre Souverain, notre Pape; le colonel Allet, notre chef, notre père. Il en est un autre aussi que Dieu a appelé avant eux à rendre un compte sévère de sa conduite, Victor-Emanuel. La justice de Dieu est grande, mais sa miséricorde l'est aussi. Les prières du prisonnier du Vatican ont-elles obtenu la conversion de son bourreau sur son lit de mort? C'est ce que nul ne saura ici-bas.

Nous avons essayé de rendre le BULLETIN aussi intéressant que possible en y mêlant aux articles de fond, les nouvelles de Rome et surtout les nouvelles Zouaviques. Les articles intéressants intitulés: "Les Soirées du Casino ou discussion sur le Syllabus" publié il y a deux ans, et le travail sérieux qui n'est pas encore terminé sur le "Pouvoir Temporel" doivent satisfaire les plus difficiles. Les nouvelles de Rome et les nouvelles Zouaviques ont été assez nombreuses pour rappeler à chacun le souvenir de Rome, des amis, des compagnons d'armes.

Et maintenant, chers lecteurs, c'est à vous de vous prononcer. Le BULLETIN, cet enfant que vous avez vu naître et grandir, a-t-il tenu ses promesses? S'est-il montré digne de sa mission, de sa cause? A-t-il failli pendant les cinq premières années de son existence? C'est à vous de répondre, en l'encourageant, s'il est un journal vraiment catholique, vraiment pontifical. C'est à vous de l'aider à vivre, s'il le mérite; ou bien de le laisser s'éteindre, s'il n'est pas un digne champion de la belle Cause qu'il défend.

## LE 20 SEPTEMBRE.

Le 20 Septembre est venu réveiller dans nos cœurs un souvenir bien douloureux. Il y a huit ans qu'une armée sacrilège est venue s'emparer du domaine de Pierre, il y a huit ans que nous avons déposé nos armes sur l'ordre de notre bien-aimé Pie IX. Depuis cette époque nous espérons, nous soupçons après le moment où il nous sera donné de reprendre ces armes pour ne plus jamais les laisser. Pie IX est mort, mais son successeur vit et avec lui vivent les droits imprescriptibles de l'Eglise.

Que le retour de cette date néfaste qui fait tressaillir nos cœurs ne nous décourage pas, mais qu'il ravive au contraire l'espoir que nous avons de nous retrouver tous aux portes du Vatican, pour y chanter le cantique du vieillard Siméon: "Nunc dimittis."

### "Le Cléricalisme, c'est l'ennemi."

Ce sentiment, qui est celui du parti républicain en France, vient de recevoir un nouvel éclat dans un discours que Gambetta, le vrai chef de ce parti, a prononcé à Romans le 18 de ce mois. La guerre à la religion est franchement déclarée et constitue le principal article du programme des radicaux. Pour eux la question d'un gouvernement légitimiste, orléaniste ou bonapartiste, n'est que secondaire; ce qu'ils veulent anéantir avant tout, c'est l'idée de Dieu, c'est le catholicisme.

Pour parvenir à leur but ils s'attaquent tout naturellement au clergé, parce qu'il est le principal obstacle à vaincre. Que le prestige du clergé soit détruit, que ses rangs soient éclaircis et ils auront fait un grand pas vers la fin qu'ils se proposent. Nous les avons vus diminuer le budget des cultes, enlever l'instruction de la jeunesse aux religieux, mais ce n'était pas assez. Gambetta, au nom des républicains, demande plus. Il faut que dorénavant, dit-il, personne ne puisse être admis au sacerdoce avant d'avoir servi dans l'armée. Cette proposition a, dans un pays où l'on ne manque pas de soldats, lieu d'étonner. Ceux qui l'émettent n'ont pas en vue le bien de la patrie, mais l'écrasement du catholicisme. Ils se sont cependant trompés et leurs exigences vont ouvrir les yeux à bien des républicains honnêtes qui se refusaient à reconnaître les vraies tendances anti-religieuses du parti républicain.

La crise est arrivée à son point culminant et bientôt nous verrons si Dieu aura enfin pitié de la fille aînée de l'Eglise, en l'arrachant des mains de ceux qui veulent la rendre impie et révolutionnaire.

### BELLES PAROLES.

Un des derniers Nos. de la *Fedelta* nous fait lire une magnifique expression des sentiments de nos Camarades de Rome à Sa Sainteté Léon XIII; c'est le jour de la fête de St. Joachim, patron de Sa Sainteté, que nos *redutti romani* ont choisi pour faire cette nouvelle manifestation.

Ces belles paroles, qui ne sont d'ailleurs que l'écho des sentiments de tous les anciens volontaires pontificaux, seront lues avec plaisir, nous en sommes certains, par nos lecteurs :

TRES SAINT PERE,

"En ce jour, où l'Eglise célèbre la fête de votre patron dans le ciel, St. Joachim, les humbles rédacteurs de la *Fedelta* sentent que c'est pour eux un devoir de se prosterner aux pieds de Votre Sainteté et d'y déposer, en leur nom et au nom de leurs frères de toute langue et de toute nation, un sentiment d'hommage en même temps qu'un souhait; hommage d'attachement fidèle et d'entière soumission à vos enseignements infailibles; souhait d'une vie longue et prospère avec la joie de voir enfin le monde retourner au chemin du salut, la joie de voir se calmer la tempête, qui depuis si longtemps lutte avec fureur contre votre mystique nacelle.

"A vous, Lumière venue du ciel, à vous qui nous avez été annoncé depuis tant de siècles, ce n'est pas sans une secrète disposition de la Providence que vous a été donné le nom de Joachim, qui signifie : *Résurrection de Jésus-Christ*. Ce nom uni au symbole sous lequel S. Malachie vous a désigné, excite en nous la douce confiance que votre règne sera la *lumière* envoyée par le ciel pour dissiper les ténèbres qui enveloppent le monde; et qu'il vous sera réservé de sortir triomphant de votre auguste prison au milieu des acclamations de votre peuple, à la honte et à la confusion de ceux qui criaient que c'en était fini de la Papauté, de la même manière que le Seigneur au jour de sa Résurrection sortit du tombeau vainqueur du péché, à la honte et à la confusion de la perfidie judaïque.

"Telle est notre espérance; tel est le souhait que nous déposons aujourd'hui à vos pieds, ô Très Saint-Père; en attendant ce jour heureux, nous veillerons autour de votre prison, comme les saintes femmes, en attendant sa résurrection, veillaient à la porte du tombeau du Seigneur. Mais pour nous raffermir dans cette espérance, pour nous maintenir forts et fermes contre les assauts qui nous sont livrés chaque jour par vos ennemis et par les ennemis de Dieu, daignez, ô Père Saint, faire descendre sur nous et sur tous nos frères votre Bénédiction apostolique que nous Vous demandons humblement et ardemment, prosternés à Vos pieds sacrés."

### CORRESPONDANCE.

La lettre suivante qui a, de droit, sa place en nos colonnes, n'a pu être insérée dans notre dernier numéro faute d'espace.

VÉTÉRANS IRLANDAIS DE L'ARMÉE PONTIFICALE,

"*Pro Petri Sede.*"

"New-York, 4 août 1878.

"A L'UNION-ALLET.

"MES CHERS CAMARADES,

"C'est pour moi un devoir bien agréable de vous apprendre que "les Vétérans Irlandais de l'Armée Pontificale" ont fait leur première élection annuelle le 4 courant, et que les officiers suivants ont été élus pour l'année courante :

"JOHN DELANEY, *Président*;

"DENIS MCKEON, *1er Vice-Président*;

"RICHARD MURPHY, *2e Vice-Président*;

"JOHN KIRWAN, *Trésorier*;

"PETER HUGHES, *Secrétaire des Finances*;

"P. C. QUILLE, *Secrétaire-Archiviste*;

"JAMES MURPHY, *Sergent d'Armes*.

"OFFICIERS MILITAIRES.

"JOHN KIRWAN, *Capitaine*;

"PETER HUGHES, *1er Lieutenant*;

"RICHARD MURPHY, *Sergent*.

"Je suis, de plus, mes chers camarades, chargé de vous présenter nos remerciements les plus sincères, pour la réception si généreuse et si cordiale que vous avez faite à notre délégué, M. P. C. Dooley, à l'occasion de votre réunion à Sorel."

"La description qu'il a faite de cette fête magnifique, nous a remplis d'émotions, et nous a transportés par la pensée aux temps heureux où les Irlandais, de concert avec les Français si nobles, si généreux et si braves, avaient l'honneur de servir sous le saint Etendard de notre Religion.

"Puisse la

FLEUR DE LYS DE FRANCE

et le

TRÈFLE D'ÉRIN

toujours être entrelacés pour former une couronne aussi inséparable que nos cœurs, nos affections et nos sympathies.

"Au nom de notre petite association, je vous remercie de nous avoir expédié quelques numéros du *Bulletin* de l'Union-Allet, et je regrette infiniment que nous n'ayons pas un organe de notre association pour pouvoir vous rendre la pareille.

"Je vous ai expédié, il y a quelque temps, deux journaux catholiques, dont l'un contenait un compte-rendu de la triste fin du fils d'un de nos camarades, M. Richard Murphy, et l'autre une traduction de la lettre que j'ai reçue du capitaine Vincenzo de Rossi, Secrétaire-Archiviste de la Société "La Fedelta," à Rome. Je suppose que vous les avez reçus.

"Je fais des vœux pour la réussite de toutes vos entreprises et pour que votre Société vive longtemps et ait un avenir brillant.

"Je demeure, Camarades,

"Votre Frère,

"en LÉON XIII,

"PATRICK C. QUILLE.

"*Secrétaire-Arch.*

"Vétérans Irlandais de l'Armée Pontificale."

Nous publions plus bas des extraits de deux lettres reçues en réponse à la circulaire de notre Trésorier. Nous nous faisons un devoir d'omettre les noms afin de ne pas blesser la modestie de ceux qui expriment de si beaux sentiments.

"2 septembre 1878.

"MON CHER TRÉSORIER,

"La réception de ta circulaire m'a frappé de stupéfaction. Eloigné comme je le suis des grands centres, j'étais sans nouvelles de la situation financière du *Bulletin*. Le journal, il est vrai, faisait de temps en temps des appels aux retardataires, mais je croyais que c'était par suite d'une maladie commune à tous les éditeurs de journaux, pour faire rentrer les abonnements. Mais puisque c'est vrai, puisqu'il faut que chacun mette la main à son gousset, eh bien, voici mon obole. Je réservais ces quelques sous pour acheter une poupée à ma petite fille (une vraie fille de zouave, va!) mais elle attendra encore quelques semaines, et plus tard je lui dirai ce qu'elle a sacrifié sans le savoir pour la Cause. Quant aux membres du Bureau de Régie, qu'ils continuent à travailler. Je sais bien que c'est parfois.... ennuyeux [j'allais mettre un plus gros mot], mais dis-leur ce que je dis à ma petite fille : "C'est pour la Cause.".....

"Ton camarade en Pie IX,

"\*\*\* Zouave."

"MON CHER MONSIEUR,

"Je regrette vivement de m'être laissé arriérer pour mon abonnement au *Bulletin*, car je tiens plus que personne à voir prospérer un journal qui défend une aussi belle Cause. Veuillez donc agréer mes excuses pour ce retard involontaire et recevoir dans cette lettre le montant de mon abonnement en retard et une petite somme que j'y ai ajoutée pour me punir d'avoir tardé si longtemps.

"Continuez à combattre pour l'Eglise et son Chef et vous en serez récompensés.

"Votré, etc., etc.,

\*\*\*

"Québec, 28 août 1878."

## DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE. (1)

### 2<sup>me</sup> PROPOSITION.

(Suite)

Ces décrets de l'Eglise ne faisaient que renouveler les antiques Canons de l'Eglise. Ainsi au premier siècle, le Pape Saint Anaclet, enseignait : "Que celui qui enlève quelque chose à son père ou à sa mère, et dit que ce n'est point un péché, celui-la participe à l'homicide. Dieu, sans doute, est notre père, puisqu'il nous a créés ; l'Eglise est notre mère puisqu'elle nous a régénérés dans le baptême. Donc celui qui ravit, enlève ou vole l'argent de Jésus-Christ et de l'Eglise, est homicide." (2) Et au deuxième siècle, le pape St. Pie 1<sup>er</sup> disait : Il en est qui appliquent aux usages humains les propriétés consacrées aux usages divins, et qui les soustraient au Seigneur, à qui elles ont été transmises, pour les employer à leur service. C'est pourquoi l'usage de cette usurpation doit être repoussé par tous, afin que les propriétés dévouées aux usages des mystères célestes ne soient pas violées par aucun usurpateur ; que si quelqu'un l'osait, qu'il soit tenu pour sacrilège."

### 3<sup>me</sup> PROPOSITION.

L'EGLISE TIENT DU DROIT DIVIN LE DROIT DE GOUVERNER ET D'ADMINISTRER SES BIENS TEMPORELS, LES BIENS ECCLESIASTIQUES, AVEC UNE PLEINE ET ENTÈRE INDÉPENDANCE DE TOUT GOUVERNEMENT TEMPOREL. CONSÉQUEMMENT, SI ELLE ENTRE EN POSSESSION, PAR DES TITRES LÉGITIMES, D'UN TERRITOIRE OU D'UN ÉTAT, ELLE A DE DROIT DIVIN LE POUVOIR DE GOUVERNER CIVILEMENT CE TERRITOIRE OU CET ÉTAT D'UNE MANIÈRE SOUVERAINE, PAR SON CHEF.

Cette proposition découle directement des deux précédentes dont elle est la conséquence logique.

En effet, si l'Eglise est antérieure à toutes les autres sociétés sur la terre, si Dieu l'a eue uniquement en vue dans la création de l'humanité, il s'ensuit, par une conséquence nécessaire, que nulle puissance au sein de l'humanité, nulle nation, nulle société ne peut prétendre

à une autorité quelconque sur l'Eglise. En second lieu, si Dieu a donné à son Eglise la terre avec tous ses biens, et si, lorsque les hommes s'égarant ont courbé leurs fronts vers la terre, et ont cherché à étendre leur domination sur toutes les choses visibles, Dieu a toujours, par une série constante de miracles, réservé un coin de terre pour y placer le centre de son Eglise ; il s'ensuit encore par une conséquence nécessaire qu'il est dans les desseins de Dieu que, dans ce coin de terre, l'Eglise puisse s'administrer elle-même, au temporel et au spirituel, d'une manière souveraine. C'est pour cela que Pie IX, de sainte mémoire, déclarait dans son allocution du 9 Juin 1862, "que la Souveraineté temporelle du Saint-Siège a été donnée au Pontife Romain par un dessein particulier de la Providence, et qu'elle est nécessaire afin que ce Pontife Romain, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Eglise, avec la plénitude de sa liberté, la suprême puissance et l'autorité dont il a été divinement investi par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, pour conduire et gouverner le troupeau entier du Seigneur, et qu'il puisse pourvoir au plus grand bien de l'Eglise, aux besoins et aux avantages des fidèles."

Aussi depuis la création jusqu'à nos jours, le Christ promis et attendu ou venu a-t-il toujours eu sur la terre un royaume spécial et réservé, qu'il a gouverné par ses lieutenants ou vicaires, pontifes et rois, aussi bien au temporel qu'au spirituel. Le chef visible de l'Eglise patriarcale a toujours été pontife et roi : Adam dans l'Eglise originelle, Seth et ses successeurs dans l'Eglise de la promesse après la chute, Sem et ses successeurs dans l'Eglise renouvelée après le déluge. L'Écriture Sainte le déclare en termes non équivoques : "Seth et Sem ont été élevés en gloire entre les hommes ; et Adam dans sa création a été élevé au-dessus de toute âme vivante." (1)

Maupied a donc pu dire avec raison :

"La souveraineté indépendante, temporelle et spirituelle d'Adam et des patriarches ses successeurs, ne peut être mise en doute, elle apparaît d'ailleurs clairement, même dans les plus mauvais temps, alors que Noé, au milieu d'un peuple incrédule et séparé de l'Eglise, construit l'Arche malgré leur incrédulité et leurs moqueries. Il agit en souverain indépendant ; il exécute les ordres qu'il avait reçus de Dieu sans que personne ose lui faire obstacle. L'Eglise Adamique était demeurée propriétaire de la région où Adam s'était établi ; Caïn fut expulsé de ce territoire de l'Eglise, et alla habiter ailleurs avec sa famille." (2)

Tant que vécut Noé, la double autorité suprême, temporelle et spirituelle, demeura entre ses mains, comme elle était demeurée entre les mains d'Adam. Il l'avait reçue de Dieu immédiatement ; et il la transmit à Sem choisi de Dieu pour lui succéder.

Jusqu'à la naissance de Plaleg, fils d'Héber, c'est-à-dire durant les cinq siècles qui ont suivi le déluge, cette double autorité demeura en Sem et son fils Arphaxad. La famille centre de l'Eglise patriarcale était souveraine et indépendante au temporel et au spirituel. Il n'y avait qu'un seul peuple, le peuple de Dieu, l'Eglise. Mais sous Héber, lorsque Nembrod, petit fils de Cham, poussa une

(1) Voir les Nos. de décembre, janvier, mai, juin et août du *Bulletin*.

(2) Décrétales III, tit. XX, c. VI.

(1) *Ecclesiastique*. XLIX. 10.

(2) *L'Eglise et les lois éternelles*, page 122.



partie des enfants de Noé à bâtir la tour de Babel et la ville de Babylone, les familles se séparèrent en plusieurs peuples ; et de cette dispersion des peuples date la division des deux puissances, en ce sens que les nations se gouverneront elles-mêmes au temporel indépendamment de l'Eglise, de même que l'Eglise, formée par le peuple demeuré fidèle, continuera à se gouverner elle-même au temporel d'une manière souveraine, dans la terre qu'elle possède. Dieu veillera lui-même sur son indépendance comme sur son droit de propriété. Nous avons vu en effet que lorsqu'elle tombe sous la domination de l'empire de Babylone, Dieu appelle Abraham, le fait sacrer pontife et roi, et le conduit dans la terre où l'Eglise doit être rétablie dans une entière indépendance. Abraham fut réellement roi. Nous lisons dans la Genèse que Chodorlahomor, roi des Elamites, et d'autres rois ses alliés, ayant mis en fuite les armées des rois de Sodome et de Gomorrhe, entrèrent dans les villes des rois vaincus, se chargèrent de butin, et s'emparèrent de la personne de Loth qui demeurait dans Sodome. " Abraham ayant su que Loth son frère avait été pris, choisit les plus braves de ses serviteurs au nombre de trois cent dix-huit, et poursuivit ces rois jusqu'à Dan. Il forma deux corps de ses gens et ses alliés, et venant fondre sur ses ennemis durant la nuit, il les défit et les poursuivit jusqu'à Hoba qui est à gauche de Damas. " (1).

Abraham, s'il n'eût été indépendant et souverain, aurait-il pu de son propre chef lever une armée parmi les siens et aller porter la guerre et la défaite chez des rois étrangers qu'il force à reconnaître sa puissance ?— Ouvrons encore la Genèse : " Abimélech accompagné de Phicol qui commandait son armée, vint dire à Abraham : Dieu est avec vous dans tout ce que vous faites. Jurez-moi donc par le nom de Dieu que vous ne ferez de mal ni à moi, ni à mes enfants, ni à ma race ; mais que vous me traiterez et ce pays dans lequel vous avez demeuré comme étranger, avec la bonté avec laquelle je vous ai traité. Abraham répondit : Je vous le jurerai. Et il fit ses plaintes à Abimélech de la violence avec laquelle quelques-uns de ses serviteurs lui avaient oté un puits. Abimélech répondit : Je n'ai point su que vous a fait cette injustice, vous ne m'en avez pas même averti, et jusqu'à ce jour je n'en ai pas point oui parler. Abraham donna donc à Abimélech des brebis et des bœufs, et ils firent alliance ensemble. " (2).

Ce passage est encore plus remarquable que le précédent. 1° Un roi puissant, maître d'une armée, vient lui-même briguer l'alliance d'Abraham, en le priant de ne pas le traiter en ennemi ; 2° Abraham, avec toute la liberté d'un souverain, réclame contre une injustice que lui a faite quelques sujets d'Abimélech et revendique en même temps son droit de propriété dans la terre où il est venu s'établir par l'ordre de Dieu ; 3° Abimélech reconnaît l'injustice : il reconnaît par là même les droits d'Abraham ; 4° Ils font alliance ensemble. Ne sont-ce pas là les actes d'un véritable souverain, et d'un souverain seulement ?

Le même roi de Gérare, Abimélech, disait à Isaac : " Eloignez-vous de nous, parce que vous êtes devenu plus puissant que nous " (3) ; et peu après il se rendait

avec Ochozath, son favori, et Phicol, son général-d'armée, auprès d'Isaac pour lui dire : " Nous avons vu que le Seigneur est avec vous, c'est pourquoi nous avons résolu de faire avec vous une alliance qui sera jurée de part et d'autre ; afin que vous ne nous fassiez aucun tort, comme nous n'avons touché à rien qui fût à vous, ni rien fait qui vous pût offenser, vous ayant laissé en paix, comblé de la bénédiction du Seigneur. Isaac leur fit donner un festin ; et après qu'ils eurent mangé et bu avec lui, ils se levèrent le matin, et l'alliance fut jurée de part et d'autre. Isaac les reconduisit, étant en fort bonne intelligence avec eux, et les laissa retourner en leur pays " (1).

Assurément il ne peut être qu'un souverain, celui qui un souverain vient tenir ce langage. Ceci n'a pas besoin de commentaires.

La Genèse dit encore en parlant du fils d'Isaac : " Jacob et tout le peuple qui était avec lui vint à Luza, sur-nommé Bethel, qui est dans le pays de Chanaan " (2).

Nous ne croyons pas qu'il en faille davantage pour démontrer que le chef de l'Eglise patriarcale était un souverain indépendant dans la portion de terre que Dieu lui avait donnée.

En passant en Egypte Jacob n'en continua pas moins d'y exercer la souveraineté temporelle et spirituelle sur son peuple. " Après sa mort, dit Manpiéd (3), le peuple d'Israël, sous la servitude de l'Egypte, conserva sa propre constitution, ses magistrats jusqu'au temps de Moïse. Dieu dit, en effet, à Moïse de rassembler tous les anciens d'Israël et de leur faire part de ses volontés (Exode III, 16 et 18). Et Moïse et Aaron rassemblent en effet tous les anciens (IV, 29). Or, dans le langage de l'Ecriture, les magistrats sont désignés sous ce nom d'anciens du peuple. "

Le peuple de Dieu, l'Eglise, porte en son sein un germe d'expansion qui ne manque jamais de se développer. Aussi dans la terre des Pharaons où Dieu, conformément à ses desseins éternels, laisse son Eglise durant quatre cents ans, la race sainte devient un peuple puissant qui inspire des craintes au roi d'Egypte. Ces craintes portent le tyran à opprimer le peuple d'Israël. Et cette persécution attentatoire à la liberté de l'Eglise irrite le Seigneur. Il frappe l'Egypte de dix plaies, et en retire son peuple qu'il conduit dans la terre promise où il doit retrouver sa parfaite indépendance.

Sous la loi écrite, l'Eglise, ou plutôt le centre de l'Eglise, forme un peuple libre, la nation sainte, gouvernée par une théocratie parfaite, jusqu'à ce qu'un empire étranger, le colossal empire romain dont les armées avaient déjà soumis le monde entier, voulut aussi dominer sur le peuple de Dieu. Alors Jésus-Christ descend sur la terre pour revendiquer lui-même ses droits souverains sur son Eglise, à l'exclusion de tout empereur, de tout roi, de tout souverain étranger.

D'abord, disons de suite que Jésus-Christ est venu en ce monde en qualité de roi aussi bien temporel que spirituel de son Eglise. Lui-même l'a déclaré de sa bouche divine à Pilate qui lui demandait s'il était roi : " Vous

(1) Gen. XIV. 14 et 15.

(2) Gen. XXI, 22 et suivantes.

(3) XXVI, 16.

(1) Gen. XXVI. 26 et suivantes.

(2) XXXV, 6.

(3) Page 138.

« L'avez dit ; je suis roi ; et c'est pour cela que je suis né et que je suis venu dans le monde » (1).

Il est étonnant de voir combien il y a d'écrivains même catholiques, qui trouvent objection à reconnaître en Jésus-Christ une royauté temporelle sur son Eglise.

Sans doute le verbe incarné n'est pas venu ici-bas pour prendre les rênes du gouvernement des peuples ; sans doute il a laissé aux nations le soin de se gouverner elles-mêmes au temporel comme elles l'entendront, les astreignant cependant aux règles de justice et de morale qu'il a définies pour les sociétés comme pour les individus. Mais pour ce qui est de son Eglise c'est toute autre chose. Jésus-Christ a laissé aux nations le pouvoir de se gouverner elles-mêmes, mais il n'a donné à aucune nation, à aucune puissance, à aucun empire terrestre, le pouvoir de gouverner son Eglise même au temporel. Où voit-on dans l'Ecriture, où voit-on dans les paroles de Jésus-Christ, où voit-on dans ses actes, que Notre-Seigneur, après avoir constitué son Eglise, l'ait soumise, pour ce qui regarde l'administration de son temporel, à tel ou tel pouvoir civil, où même ait insinué qu'elle dût être administrée par un pouvoir civil quelconque ? Nous voyons tout le contraire comme nous le montrerons bientôt.

On objecte surtout que Jésus-Christ s'étant incarné pour sauver les hommes et les conduire à la vie éternelle, ne s'est point donné la mission d'exercer ni de donner aucun pouvoir temporel. Sur les nations, c'est vrai ; mais sur son Eglise, c'est, nous le répétons, toute autre chose. Il ne faut pas oublier que pour sauver les hommes, il a d'abord créé l'Eglise, qu'il a voulu que cette Eglise fût indépendante, au-dessus de tous les hommes, et absolument libre, et que par conséquent il n'a pas voulu qu'elle fût régie, même au temporel, par aucun pouvoir humain. C'est pour cela qu'il l'a toujours gouvernée lui-même par ses lieutenants ou vicaires depuis le commencement du monde.

« Depuis la création, dit très-justement Maupied (2), jusqu'à la venue de Jésus Christ, Dieu, le Christ, Jéhova, a toujours été le roi, le souverain temporel de son peuple particulier, de sa nation sainte, du centre de son Eglise, ayant pris ce peuple comme prémices de toutes les nations. Dès lors comment veut-on que le Fils de Dieu, étant descendu lui-même sur la terre, s'étant fait homme pour s'incorporer son Eglise dans l'unité, étant né de David pour reprendre sa royauté en propre, étant né comme il l'affirme lui-même pour être roi, comment, dis-je, veut-on soutenir qu'il ait renoncé à sa royauté sur son Eglise, pour l'abandonner au caprice des hommes ? Nulle saine raison ne saurait admettre un tel paradoxe ».

Prouvons donc, avant d'aller plus loin — car nous sommes ici en face d'une question capitale généralement mal comprise et bien souvent pas comprise du tout — prouvons donc que Jésus-Christ est venu sur la terre comme roi temporel, non des nations, mais de son Eglise, 1<sup>o</sup> par les prophéties, 2<sup>o</sup> par l'Evangile, 3<sup>o</sup> par les paroles et les actes de Notre-Seigneur.

1<sup>o</sup> Au chapitre XI d'Isaïe on lit : « Le rejeton de Jessé

« sera exposé devant tous les peuples comme un étendard ; les nations viendront lui offrir leurs prières. »

Voilà la royauté spirituelle de Jésus-Christ s'étendant sur le monde entier, embrassant toutes les nations comme tous les individus. Et au chapitre IX, le même prophète dit : « Il s'assiera sur le trône de David, et il possèdera son royaume, pour l'affermir et le fortifier dans l'équité et dans la justice. » Voilà la royauté spéciale sur la portion réservée, la royauté temporelle sur son Eglise.

Jérémie est encore plus explicite : « Voici ce que dit le Seigneur : On ne verra point la tige de David manquer d'un homme qui soit assis sur le trône de la maison d'Israël ; et on ne verra point la race des prêtres et des lévites manquer d'un homme qui offre des holocaustes en ma présence, qui allume le feu de mon sacrifice, et qui immole des victimes devant moi dans tous les temps. » (1) Voilà donc la race royale de David et en même temps la race sacerdotale de Lévi réunies dans Celui qui est attendu, et qui sera réellement à la fois roi et pontife. Assurément on ne peut désirer une distinction plus nette et plus précise du sacerdoce et de la royauté qui doivent se trouver en même temps en Jésus-Christ, et demeureront unies dans son vicaire, jusqu'à la fin des temps. Il y aura toujours un homme assis sur le trône de David, en même temps qu'un prêtre qui offrira des holocaustes. Quel est ce roi et ce prêtre, sinon le Christ qui continue de régner dans la personne de son Vicaire, en effet le Chef de l'Eglise au temporel aussi bien qu'au spirituel ? Le prophète ajoute pour montrer la royauté du Christ associé à son sacerdoce par un pacte éternel :

« Voici ce que dit le Seigneur : Si l'on peut rompre l'alliance que j'ai faite avec le jour, et l'alliance que j'ai faite avec la nuit, pour empêcher que le jour et la nuit ne paraissent chacun en son temps, on pourra rompre aussi l'alliance que j'ai faite avec mon serviteur David et empêcher qu'il ne naisse de lui un fils qui régnera sur son trône, et que les lévites et les prêtres ne soient mes ministres. » (2) — D'Allioli dans son Commentaire de l'Ecriture approuvé par le Saint-Siège, dit au sujet de ce dernier texte : « Jésus-Christ, fils de David, règne encore et régnera toujours spécialement dans son vicaire visible, le Chef de la Chrétienté. »

Daniel compare le royaume du Christ aux empires des Bablyoniens, des Perses, des Grecs et des Romains, et il doit les remplacer sur la terre (3).

Osée appelle le Christ David le roi d'Israël, c'est à-dire de l'Eglise.

Le prophète Zacharie n'est pas moins explicite : « Voici ce que dit le Seigneur des armées : voilà l'homme qui a pour nom l'Orient. Ce sera un germe qui poussera de lui-même, il bâtira un temple au Seigneur ; il sera couvert de gloire, il s'assiera sur son trône et il dominera. Le prêtre sera aussi assis sur le sien, et il y aura entre eux une alliance de paix » (4). Menochius commentant ce texte dit : « il sera couvert de gloire, c'est à-dire il portera la couronne glorieuse du sacerdoce et de la royauté, selon cette parole du psalmiste : vous avez

(1) Jérémie, XXXIII, 17 et 18.

(2) Jérémie, 20 et 21.

(3) Daniel, II et VII.

(4) Zach. VI, 12 et 13.

(1) Joan. XVIII, 37.

(2) Page 178.

*mis sur sa tête une couronne de pierres précieuses* (XX. 4) — *Il s'assiera sur son trône et il dominera*, en qualité de véritable roi du peuple de Dieu, selon la parole de St. Luc : *et il régnera éternellement sur la maison de Jacob* (I. 32). — *Le prêtre sera aussi assis sur le sien et il y aura entre eux une alliance de paix* : c'est-à-dire entre les dignités et puissances sacerdotales et royales qui se trouveront désormais réunis dans le même Christ."

Au second livre des rois (VII, 12 et 13), le Seigneur dit à David : "Je susciterai après vous votre rejeton qui sortira de vous, et j'affermirai son règne. Ce sera lui qui bâtira une maison à mon nom, et je rendrai le trône de son royaume inébranlable. Je serai son père et il sera mon fils."

— "Rapprochons, dit Maupied (1), de cette prophétie les paroles de son accomplissement, en saint Mathieu (XVI) : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*. Si un autre que Jésus-Christ gouverne temporairement l'Eglise, ce n'est plus le trône de David. Dieu n'est point son Père, et il n'est point le Fils de Dieu. Jésus-Christ aura bâti visiblement son Eglise, la maison de Dieu, et un autre, envoyé des hommes, la gouvernera en ce monde. Comment alors le trône du Christ est-il inébranlable ? Donc il faut que la royauté du Christ sur son Eglise qu'il a bâtie soit totale et exclusive de toute autre royauté."

2<sup>o</sup> L'Evangile confirme les prophéties.

Nous lisons en St. Luc (2) ces paroles de l'Archange Gabriel à Marie : "Vous l'appellerez Jésus ; il sera grand et il sera appelé le Fils du Très Haut ; et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père. Il régnera éternellement sur la maison de Jacob."

Plusieurs ont conclu de ces dernières paroles qu'il ne s'agit ici que du règne du ciel après ce monde, mais cela ne peut pas se soutenir. Il faudrait également conclure de ce que l'Eglise doit durer éternellement, qu'elle n'existe pas sur la terre, ce qui est contraire à la doctrine catholique et aux enseignements de Notre-Seigneur. L'Eglise commence ici-bas pour se continuer dans l'éternité dans la société des bienheureux. Jésus-Christ doit régner sur elle ici-bas et dans l'éternité. Voilà pourquoi son règne n'aura pas de fin. Or, ici-bas sa royauté est totale et exclusive de toute autre royauté, comme elle le sera dans l'éternité. L'Ecriture n'emploie aucune restriction : ce n'est pas à l'homme qu'il appartient d'en apporter une.

Nous lisons encore en St. Mathieu : "Jésus étant donc né dans Bethléem de Juda, au temps du roi Hérode, voici que des mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, et ils demandaient : où est le roi des Juifs nouvellement né ?" (3) Ces mages entendaient un roi humain, un roi aussi bien temporel que spirituel : c'est pour cela qu'Hérode, en les entendant, songea à le faire mourir.

Les princes des prêtres l'entendaient dans le même sens, lorsqu'ils dirent à Hérode : "Que le Christ devait naître dans Bethléem de Juda, selon ce qui est écrit

"par le prophète : et vous, terre de Juda, vous n'êtes pas la moindre entre les principales villes de Juda ; car c'est de vous que sortira le chef qui régira mon peuple Israël." (1)

Nous voyons dans les Actes des Apôtres que les Juifs incrédules voulurent enlever Paul et Silas : "Mais ne les ayant pas trouvés, ils traînèrent Jason et quelques-uns des frères devant les magistrats de la ville en criant : ce sont là ces gens qui troublent toute la terre, et qui sont venus ici troubler notre ville. Et Jason les a reçus chez lui. Ils sont tous rebelles aux ordonnances de César en soutenant qu'il y a un autre roi qu'ils nomment Jésus." (2) Voilà une preuve péremptoire de la royauté de Jésus-Christ prêchée et soutenue par les Apôtres. C'est là, du reste, d'après un auteur recommandable, "le grand motif des décrets de persécution des empereurs romains contre les Chrétiens, parce que ceux-ci formaient une société à part, laquelle reconnaissait Jésus-Christ pour unique roi, tout en obéissant aux lois de l'empire qui ne blessaient pas leur conscience. Ce motif apparaît dans tous les décrets de persécution ; et l'accusation faite contre Jésus-Christ lui-même continue d'être élevée contre les Apôtres, et continuera de l'être contre leurs successeurs sans que ni Jésus, ni les Apôtres, ni leurs successeurs l'aient jamais réfutée, repoussée ou niée. L'accusation était vraie parce que Jésus-Christ était roi."

UN SOLDAT DU PAPE.

(A suivre.)

## OBITUAIRE.

THOMAS J. M. F. MURPHY.

On lit dans "l'Irish American" de New-York :

"Nous avons la douleur d'annoncer la mort de THOMAS JAMES MASTAI FERRETTI, fils de Richard Murphy, l'un des Vétérans Pontificaux. Ce jeune homme mourut à la résidence de son père, en cette ville au No. 213, Première Avenue. Il s'amusa, sur le toit de sa maison avec quelques jeunes camarades, lorsque voulant sauver un de ses compagnons qui était dans une position périlleuse, il perdit lui-même l'équilibre et tomba sur le pavé. La mort fut presque instantanée. Un détachement de Vétérans Pontificaux, composé des Capitaine Kirwan, John Delaney, Timothy Bresnahan, et Terence Lynch, assista aux funérailles qui eurent lieu à l'Eglise de l'Immaculée Conception, 14e Rue Est. Le corps du défunt était enveloppé dans le Drapeau Pontifical, et les Vétérans assistèrent à la Messe solennelle chantée par le Rév. P. Edwards. Le Rév. Père parla en termes élogieux de la conduite héroïque du jeune défunt, et des services rendus par son père au siège de Pérouse, et exhorta les assistants à être résignés et soumis à la volonté divine dans les épreuves et les tribulations de cette vallée de larmes."

## NAISSANCES.

Le 31 du mois dernier, à Montréal, M. Cyrille Proteau, ancien Zouave Pontifical, est devenu père d'un fils.

— En cette ville, le 19 courant, M. Adolphe Martin, ancien sergent aux Zouaves Pontificaux, est devenu père d'un fils. L'enfant a été baptisé le 20 septembre, anniversaire de la prise de Rome, sous les noms de César-Emile-Adolphe.

(1) Page 182.

(2) I, 32 et 33.

(3) Math. II, 1 et 2.

(1) Math. II, 5 et 6.

(2) Actes, XVII, 6 et 7.

## ANNONCES.

LES  
SOIRÉES DU CASINO  
OU  
DISCUSSION SUR LE  
SYLLABUS

Par MGR. L'ÉVÊQUE DE BIRTHA.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & Fils,  
12 et 14, Rue St. Vincent,  
Montréal.

Manufactures françaises d'ornements d'église  
220, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

R. BEULLAC

Dépot de Statues et Vitraux des Etablissements Artistiques de  
Bar-le-Duc (France), approuvés par Notre Saint Père  
le Pape Pie IX, bref du 5 Mai 1865.

ATELIER DE  
PEINTURE ET DE DECORATION RELIGIEUSE  
DANS LES DÉPENDANCES DE L'ÉTABLISSEMENT.

Succursales: Lyon, Paris, Metz, Bruxelles,  
Londres et Montréal.

VENANT D'ÊTRE REÇUE

MAGNIFIQUE CHROMO-LITHOGRAPHIE

DE

N. S. P. LE PAPE LEON XIII.

CHAQUE COPIE: 3 Cts.

Photographies authentiques prises au Vatican le jour du  
couronnement de Sa Sainteté.

**PIE IX,**

DOCTEUR SUPREME ET INFALLIBLE DE TOUS LES  
CHRÉTIENS.

**PORTRAITS AUTHENTIQUES**

En photographies, galvanoplastie, bronze, bas-reliefs, représentant  
S. S. Pie IX au tombeau.

Apothéose de Sa Sainteté (haut relief) venant de Rome, photogra-  
phies à 5 cents, 8 cents, jusqu'à \$4.00, selon la grandeur.

Portraits coloriés en peinture à l'huile, gouache aquarelle.

S'adresser à

M. R. BEULLAC,  
220, Rue Notre-Dame, Montréal.

OCTAVE COSSETTE  
MARCHAND DE BOIS ET DE CHARBON  
VALLEYFIELD.

**OUVRAGES DE FANTAISIE**

EN BOIS.

BOITES POUR INSTRUMENTS  
DE TOUTES SORTES.

SPÉCIALITÉ

**PATRONS ET MODELES.**

MATHIAS F. JANNARD,

266, RUE SANGUINET, MONTREAL.

A. FRANCOEUR

GROCERIES ET PROVISIONS, VINS, LIQUEURS, Etc

(A l'Enseigne du Quart aux Couleurs Papales)

COIN DES RUES PROVOST ET PHIPPS

SOREL, P. Q.

PARÉ FRÈRES

Maison Commerciale

LACHINE.

FORGET & FORGET

AVOCATS

No. 10, RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

J. A. CHAGNON, AVOCAT,

HAM SUD, P. Q.

J. G. W. MCGOWN

AVOCAT

NO. 170 $\frac{1}{2}$ , RUE NOTRE DAME,  
MONTREAL.

N. H. BEAULIEU, B. C. L.

AVOCAT

ST. CYPRIEN DE NAPIERVILLE.

A. A. MARION

AVOCAT

192 NOTRE-DAME, MONTREAL.

BENJ. BOURGEOIS, J. B. ROUSSEAU

INGENIEURS CIVILS

No. 16 RUE ST. JACQUES, MONTREAL

EMM. TASSÉ

MARCHAND

RUE SUSSEX, OTTAWA.

THOMAS CORRIVEAU

AVOCAT

LAMBTON, P. Q.

A. A. FORGET

AVOCAT

DANVILLE, P. Q.

A. GUY

NOTAIRE

SOUTH DURHAM

COMTÉ DRUMMOND

<p>M. J. E. CHAGNON AGENCE GÉNÉRALE 22 ST. GABRIEL, MONTREAL. J. P. MARION NOTAIRE 34, RUE ST. JACQUES, MONTREAL Agent d'Assurance sur la Vie—Boite 230<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, P. Q.</p>	<p>A. PICHÉ, MÉDECIN, No. 165, RUE ST. CONSTANT, MONTREAL. L. BLANCHARD MARCHAND SHERBROOKE.</p>
<p>HERMENEGILDE FORTIER, H. C. S., No. 33 RUE ST. VINCENT, No. 33, MONTREAL.</p>	<p>NOÉ RAYMOND MARCHAND ST. HYACINTHE</p>
<p>E. H. DESJARDINS, M. D., L. C. R. COIN DES RUES GUY ET ST. ANTOINE. HEURES DE CONSULTATIONS: De 8 hrs. a. m. à 10 hrs. a. m.; de 1 hr. p. m. à 3 hrs p. m.; de 7 hrs. p. m. à 9 hrs. p. m.</p>	<p>J. BERTRAND, MAGASIN DE CHAUSSURES A BON MARCHÉ, No. 661, RUE ST. JOSEPH, ENTRE LES RUES CHATHAM ET CANNING, ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE, MONTREAL.</p>
<p>D. DESNOYERS, M. D., TREMONT, CORNER ELLIOT ST., BOSTON. <i>Over Parker's Drug Store</i></p>	<p>ELIE D. BRUNELLE MERCIER ET EPICIER VILLE ST. GERMAIN DE RIMOUSKI.</p>
<p>L. E. OLIVIER, MÉDECIN, ST. FERDINAND D'HALIEAX, P. Q.</p>	<p>LEON DESCARRIES EPICIER 675, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL</p>
<p>ARISTIDE CHAMPAGNE, MÉDECIN, ST. ANICET.</p>	<p>THEODORE SAUVAGEAU MARCHAND A COMMISSION 58, RUE ST. FRANCOIS XAVIER, 58, MONTREAL.</p>
<p>L. M. BRUNET MÉDECIN STE. MARTHE, P. Q.</p>	<p>L. G. VILLENEUVE, MARCHAND, LACHENAIE, P. Q.</p>
<p>ADOLPHE LAMARCHE, MÉDECIN, No. 638—RUE ST. JOSEPH—No. 638, MONTREAL.</p>	<p>P. ACHILLE BOURGET EPICIER VILLAGE LAUZON, LEVIS.</p>
<p>P. A. ALLARD, MÉDECIN, No. 326, — RUE ONTARIO, — No. 326, <i>Vis-à-vis l'Eglise du Sacré-Cœur,</i> MONTREAL.</p>	<p>J. FLOX LEBEVRE Marchand de Chaussures et de Machines à Coudre LAPRAIRIE.</p>
<p>INFIRMERIE DE CHEVAUX ET ETABLISSEMENT VETERINAIRE J. A. COUTURE <i>Médecin Vétérinaire du Collège McGill.</i> BUREAU: 313<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL <i>Ouvert de 8 hrs. A. M. à 7 hrs. P. M.</i></p>	<p>A. BENJAMIN CHERRIER PROPRIETAIRE-EDITEUR DU "QUEBEC DIRECTORY," QUEBEC.</p>
<p>N. RENAUD ET CIE. MARCHANDS DE FARINE, GRAINS ET PROVISIONS 26, RUE DES ENFANTS TROUVÉS MONTREAL.</p>	<p>J. B. ROMANETTI, ANCIEN ZOUAVE FABRICANT DE CIGARETTES Se recommande à tous ses anciens camarades en les priant de lui faire parvenir leurs commandes. 37 COTE ST. LAMBERT, MONTREAL.</p>
	<p>JEAN ROY PROPRIETAIRE DE L'HOTEL DU CANADA Près de la Station G. T. R. QUEBEC SUD.</p>
	<p>RESTAURANT JACQUES-CARTIER, No. 557, RUE STE. CATHERINE, MONTREAL. E. PROTEAU, Propriétaire.</p>

*Chapelle  
107 St. Charles  
Chapelle*